

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE

(NOUVEAU RÉGIME)

SESSION DE DECMEBRE 2014

ÉPREUVE DE COMPTABILITÉ

Durée : 4 heures – Coefficient : 2

www.revisioncomptable.wordpress.com

Le sujet se présente sous la forme de deux parties indépendantes :

<i>Première partie</i>	<i>10 points</i>	<i>Page 2</i>
<i>Deuxième partie</i>	<i>10 points</i>	<i>Page 3</i>

-
- 1. Aucun document n'est autorisé.*
 - 2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
 - 3. Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6 (y compris la page de garde).*
 - 4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*

SUJET

La Société Minière du Sud (SMS) arrête ses états financiers annuels conformément aux normes internationales d'information financière complètes (full IFRS). Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% et son exercice comptable coïncide avec l'année civile.

On vous soumet les trois dossiers suivants :

Dossier n°1 (6 points)

La société SMS exploite une mine à ciel ouvert dans le cadre d'un contrat de concession conclu avec l'Etat pour une période de 15 ans commençant le 01/01/2006.

Après 7 ans d'exploitation de la mine et après avoir constaté une baisse notable des quantités de minerai produites en 2012, elle décide de mener au cours des exercices 2013 et 2014 une campagne d'enlèvement des stériles (ou morts-terrains) afin d'accéder à la couche la plus profonde contenant une proportion de minerai plus élevée.

La couche enlevée lors des opérations de découverte effectuées au cours des exercices 2013 et 2014 est constituée d'un mélange de minerai et de stériles. Ainsi, ces opérations de découverte ont procuré à la société SMS un stock de minerai et un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai qui seront exploitées au cours des périodes futures.

Le tableau suivant récapitule les données de production de base ainsi que les données relatives à

l'exploitation de la mine au cours des exercices 2013 et 2014 (un seul corps minéralisé est identifié) :

Données de base		
Production de minerai attendue sur la période 2013-2020	25.000 tonnes	
Volume de stériles attendu sur la période 2013-2020	300.000 tonnes	
Volume de stériles attendu par tonne de minerai produite (moyenne sur la période 2013-2020)	12 tonnes	
Données relatives à l'exploitation de la mine		
	Exercice 2013	Exercice 2014
Quantité de minerai produite	1.500 tonnes	2.500 tonnes
Quantité de stériles extraite	24.000 tonnes	35.000 tonnes
Quantité de stériles par tonne de minerai produite	16 tonnes	14 tonnes
Frais de découverte encourus	1.275.000 DT	1.950.000 DT

Les frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation de la mine sont répartis entre les stocks de minerai produits et l'actif au titre des opérations de découverte en s'appuyant sur les données pertinentes de production suivantes : le volume des stériles extraits comparativement au volume attendu, pour un volume donné de minerai produit.

La société SMS applique le modèle du coût historique amorti, en utilisant le mode d'amortissement à l'unité de production (mode d'amortissement par unités d'œuvre) pour l'actif au titre des opérations de découverte.

Travail à faire :

- 1) Préciser le traitement comptable des frais d'enlèvement des stériles d'une mine à ciel ouvert qui sont engagés pendant la phase d'exploitation de la mine en traitant les questions suivantes :
 - a) La comptabilisation en tant qu'actif des frais de découverte encourus ;
 - b) L'évaluation initiale de l'actif au titre des opérations de découverte ;
 - c) L'évaluation ultérieure de l'actif au titre des opérations de découverte.

- 2) Présenter (dans un tableau récapitulatif) pour chacun des exercices 2013 et 2014 les données comptables suivantes :
 - a) La quote-part de frais de découverte imputable au stock de minerai produit ;
 - b) Le coût d'entrée de l'actif au titre des opérations de découverte (additionnel) ;
 - c) La charge d'amortissement de l'actif au titre des opérations de découverte ;
 - d) La valeur comptable (cumulée) de l'actif au titre des opérations de découverte à la date de clôture.

Dossier n°2 (6,5 points)

La société SMS exploite une chaîne de production pour le raffinage d'une partie des quantités de minerai extraites de la mine ; ainsi, le minerai produit est commercialisé soit en l'état brut, soit en l'état raffiné (pour deux catégories de clients différents).

Suite à un changement défavorable du marché dans lequel elle exerce ses activités, la société SMS procède, au 31/12/2012, à un test de perte de valeur sur ladite chaîne production (qui est une unité génératrice de trésorerie séparée de la mine).

La chaîne de production est comptabilisée à son coût historique amorti, en utilisant le mode d'amortissement linéaire, et sa valeur comptable nette est de 400.000 DT au 31/12/2012. Sa durée d'utilité restant à courir est estimée à 8 ans et sa valeur résiduelle est non significative.

La valeur recouvrable de la chaîne de production est déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité moyennant un taux d'actualisation avant impôt de 10%.

La Direction a approuvé des budgets montrant qu'en 2014 des coûts de 150.000 DT seront engagés pour améliorer la performance de la chaîne de production en augmentant sa capacité de production et en diminuant les coûts de son exploitation future. À la fin de l'exercice 2014, les coûts pour améliorer la performance de la chaîne de production sont encourus.

Les flux de trésorerie futurs estimés de la chaîne de production, tels qu'ils sont reflétés dans les budgets approuvés par la Direction, sont les suivants :

Année	Flux de trésorerie futurs sans amélioration de la performance (*)	Flux de trésorerie futurs après amélioration de la performance
2013	80.000	
2014	75.000	
2015	70.000	110.000
2016	65.000	120.000
2017	60.000	130.000
2018	55.000	120.000

2019	50.000	100.000
2020	45.000	90.000
Valeur d'utilité	346 650	À déterminer

(*) Ces flux de trésorerie futurs ont été estimés dans l'hypothèse du maintien du niveau d'avantages économiques susceptibles d'être générés à partir de la chaîne de production dans son état actuel.

Travail à faire :

- 1) Préciser comment les sorties de trésorerie futures qui amélioreront ou accroîtront la performance d'un actif immobilisé ainsi que les entrées de trésorerie y afférentes que l'on s'attend à voir générées par ces sorties doivent être pris en compte lors de la détermination de la valeur d'utilité de cet actif.
- 2) Déterminer les pertes de valeur, les charges d'amortissement et/ou les reprises de pertes de valeur à comptabiliser au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 et passer les écritures comptables en découlant.

Dossier n°3 (7,5 points)

Le 01/07/2012, la société SMS a procédé à l'acquisition de 5 camions à benne pour le transport des quantités de minerai brut commandées par ses clients, et ce, pour un prix global de 1.652.000 DT (dont TVA au taux de 18%). Ces véhicules sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique de 7 ans.

Afin de se procurer les fonds nécessaires pour le financement de ses activités, la société SMS a cédé, le 01/01/2014, à une société de leasing lesdits camions à benne et les a repris en location immédiatement après pour une période de 5 ans, et ce, aux conditions suivantes :

- a) Prix de cession : 1.315.800 DT (TVA à reverser au Trésor public incluse), payable à la signature du contrat, après une retenue à la source de 1,5% au titre de l'impôt sur les sociétés. La juste valeur des 5 camions à benne est estimée à 1.250.000 DT (hors TVA) au 01/01/2014 ;
- b) Location : 5 loyers annuels de 359.079,900 DT (dont TVA au taux de 18%), payables au 31 décembre de chaque année, sans option d'achat.

Les activités de la société SMS sont soumises à la TVA au taux de 18%.

Travail à faire :

- 1) Préciser le traitement comptable applicable à la transaction conclue par la société SMS avec la société de leasing en date du 01/01/2014.
- 2) Passer les écritures comptables relatives à l'exercice clos le 31/12/ 2014.

ENONCE PARTIE 2 (10 points)

La société "3H", est une holding au capital de 30.000.000 DT divisé en 300.000 actions de valeur nominale égale à 100 DT chacune. Elle dirige un groupe diversifié et prépare des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. Ses actions sont admises à la cote de la bourse depuis le 1^{er} juillet 2013. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%

Au début de l'année 2012 et en vue de renforcer sa position de leader sur le marché de distribution des véhicules industriels, les dirigeants de la holding ont conclu, avec les actionnaires de la société "Valon Trucks Tunisia" (la cible), un accord portant sur l'acquisition de 100% du capital de cette dernière.

La cible est un concessionnaire automobile, distributeur exclusif pour la Tunisie de véhicules industriels de marque "Valon" de renommée mondiale. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

Lors du point de presse organisé suite à la conclusion de l'accord susvisé, les dirigeants de la holding ont annoncé un plan détaillé et formalisé prévoyant la fermeture de quatre points de vente déficitaires de la cible, au plus tard le 30 juin 2013. Le budget des dépenses relatives à l'arrêt des quatre points de vente, finalisé au cours du mois de mars 2012, a été estimé à 300.000 DT (Indemnités de licenciement du personnel : 280.000 DT et coûts de fermeture des locaux : 20.000 DT).

Les deux parties ont convenu de conclure la transaction sur la base de la valorisation des capitaux propres de la cible selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles pour l'entreprise (*Discounted Free Cash-flows*).

Travail à faire :

1. Sur la base des informations fournies en annexe 1, on vous demande de déterminer la valeur des capitaux propres de la cible telle que retenue pour conclure la transaction. (2,5 points)
2. Sur la base des informations fournies en annexes 1 et 2, on vous demande de :
 - a. Déterminer le coût du regroupement d'entreprises. (1 point)
 - b. Procéder à l'allocation du coût du regroupement d'entreprises aux éléments identifiables acquis et en déduire la valeur du goodwill. (3 points)
 - c. Proposer les traitements qui s'imposent en consolidation, au 31 décembre 2012, pour la participation de "3H" dans "Valon Trucks Tunisia". (1,5 point)
3. Sur la base des informations fournies en annexe 3, on vous demande de proposer, en consolidation, le traitement de chacun des événements intervenus en 2013, en supposant que leur incidence n'a pas été traitée dans les comptes individuels de la mère et de sa filiale. A cette fin, tout impact éventuel sur l'amortissement du goodwill sera ignoré. (2 points)

N.B :

- (1) Un taux de 11% sera retenu pour tout besoin d'actualisation.
- (2) Tous les calculs seront arrondis au millier de dinars (mDT) le plus proche.
- (3) La fiscalité différée sera traitée conformément à la norme internationale d'information financière "IAS 12- Impôts sur le résultat".
- (4) La question 1 peut être traitée indépendamment des deux autres.

Annexe 1 : Sources de valeur de "Valon Trucks Tunisia"

Les éléments financiers utilisés pour l'appréciation de la valeur des capitaux propres de la société "Valon Trucks Tunisia" sont issus des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011 pour les données financières historiques et du plan d'affaires (Business plan) préparé par le management de la société sur la période (2012-2016) pour les données financières prévisionnelles telles que détaillées ci-dessous.

1. Bilan résumé au 31 décembre 2011 (retraité conformément aux principes comptables retenus par le groupe "3H") : (en MDT)

Actif	Montant	Capitaux propres & Passifs	Montant
Actif immobilier (*)	12.000	Capital	10.000
Autres immobilisations corporelles	18.260	Réserves et résultats	5.000
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	9.040	Provisions	1.900
Actif d'impôt différé (**)	570	Dettes financières nettes	22.970
Total	39.870	Total	39.870

(*) Dont terrains pour 2.000 mDT.

(**) Généré par la différence temporelle déductible relative aux provisions inscrites au passif.

2. Hypothèses du Business plan établi lors de la transaction :

La valeur des capitaux propres a été obtenue au 1^{er} janvier 2012 ; elle repose sur la détermination de la valeur actualisée des Free Cash-Flows (FCF) sur l'horizon explicite (2012-2016), ainsi que sur la détermination d'une valeur terminale correspondant à l'actualisation des flux au-delà de cet horizon.

Les projections des FCF pour la période (2012-2016) reposent sur le plan d'affaires réalisé par le management. Ce plan d'affaires ne tient pas compte des intentions de l'acquéreur (synergie, fermeture de quatre points de vente, investissements supplémentaires pour augmenter la part de marché,...). Ce plan d'affaires reflète au mieux les hypothèses qui auraient été utilisées par les intervenants du marché.

Les principales hypothèses du plan d'affaires de la société "Valon Trucks Tunisia" sont les suivantes :

Année	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Hypothèses opérationnelles					
Taux de croissance du Chiffre d'affaires (CA)	8,50%	8,00%	7,00%	6,00%	5,00%
Taux de marge brute (% CA)	39,00%	39,50%	40,00%	41,00%	41,00%
Taux du REX (*) (% CA)	5,50%	5,50%	5,60%	5,70%	5,80%

(*) **REX** : Résultat d'exploitation.

- Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (chiffre d'affaires de référence) s'élève à 113.000 mDT.
- Les dotations annuelles aux amortissements sont estimées à 1.300 mDT sur toute la période du plan d'affaires.
- Les prévisions en investissements de remplacement sont équivalentes aux amortissements sur toute la période du plan d'affaires.
- Le ratio (BFR au 31 décembre 2011/Chiffre d'affaires réalisé en 2011) est jugé normatif pour toute la période du plan d'affaires.
- La valeur terminale sera calculée à partir d'un flux normatif basé sur l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Annexe 2 : Informations sur le regroupement d'entreprises

1. Extrait du protocole d'accord conclu entre "3H" et les actionnaires de la cible :

Article 6 – Prix :

6.1. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de trente millions de dinars (30.000.000 DT) payable comme suit :

- 60% par remise de trésorerie à la signature du présent protocole ;
- 40%, par remise d'actions émises par le cessionnaire, consécutive à une augmentation de capital réservée aux cédants à réaliser, au plus tard le 31 mars 2012, au prix d'émission de 120 DT par action.

6.2. Si, à l'occasion de l'opération projetée d'introduction en bourse de la société "3H", le prix d'introduction serait inférieur à 120 DT, le cessionnaire s'engage irrévocablement à verser aux cédants la différence.

Article 7 – Complément de prix :

7.1. Les parties sont convenues du versement, par le cessionnaire aux cédants, d'un complément de prix éventuel, dans les conditions suivantes :

Le complément de prix, fixé à un million sept cent mille dinars (1.700.000 DT) sera versé aux cédants, le 30 juin 2014, sous réserves de la réalisation des objectifs mentionnés dans le plan d'affaires pour les années 2012 et 2013, à savoir :

- Le cumul des cash-flows libres (non actualisés) pour 2012 et 2013 atteint un montant supérieur ou égal à 8.000.000 DT, et
- Le taux de croissance du cash-flow libre entre 2012 et 2013 dépasse 9%.

7.2. Les parties sont convenues que si le litige opposant la société "Valon Trucks Tunisia" à une collectivité locale aboutisse à l'indemnisation de cette dernière pour un montant inférieur à la provision de un million neuf cent mille dinars (1.900.000 DT) constituée, à ce titre, par la première ; le cessionnaire versera la différence aux cédants.

2. Extrait du rapport de due-diligence de la cible :

Partie II- Evaluation des actifs et passifs identifiables au 31 décembre 2011 :

1- Actif immobilier :

Dans l'attente de l'achèvement de l'expertise immobilière indépendante engagée, à cet effet, et sur la base des méthodes d'évaluation généralement applicables, en la circonstance, la juste valeur pouvant être provisoirement attribuée à l'actif foncier de la société s'élève à 20.000 mDT dont 5.000 mDT pour les terrains.

2- Contrat de concession :

Le contrat de concession conclu entre la société "Valon Trucks Tunisia" (cessionnaire) et le fabricant des véhicules industriels de marque "Valon" (concedant) arrive à terme le 31 décembre 2017. Il est renouvelable, par tacite reconduction, pour des quinquennats successifs, sous réserve du respect de la charte qualité du concedant. L'exclusivité de vente, sur le marché tunisien, des véhicules de marque "Valon" a été consentie sans contrepartie et ce en raison du statut privilégié du concessionnaire en tant que premier distributeur en Afrique du nord des véhicules fabriquées par le concedant. Les concessionnaires marocain et algérien de la même marque versent annuellement, au concedant des redevances égales à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes.

En considérant, l'hypothèse vraisemblable et probable, de renouvellement du contrat de concession, la juste valeur de la marque peut être déterminée par application de la méthode d'actualisation des redevances futures, en s'appuyant sur les hypothèses opérationnelles du plan d'affaires et en calculant la valeur terminale à partir d'un flux normatif basé sur l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 1,5% selon le modèle de Gordon Shapiro.

3- Contrat de bail commercial :

La société cible bénéficie d'un loyer avantageux dans le cadre du contrat de bail d'un showroom sis à Tunis conclu avec une société civile immobilière détenue par ses dirigeants.

Le loyer avantageux relatif à l'année 2012 s'élève à 50 mDT alors que le loyer du marché est estimé, pour la même année, à 300 mDT. Le bail se termine le 31 décembre 2014 et prévoit une clause de majoration annuelle du loyer calculée au taux de 5%. En cas de renouvellement du bail, le loyer immobilier sera fixé par référence aux conditions du marché.

Le loyer étant inférieur à celui du marché, il convient de valoriser l'avantage qu'il procure afin d'identifier un actif incorporel.

4- Autres actifs et passifs :

La valeur comptable des autres actifs et passifs telle que figurant au bilan de la société cible tel qu'arrêté au 31 décembre 2011, constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur à cette date.

3. Autres informations :

- Dans le cadre du processus d'acquisition, la holding a engagé, en 2012, les frais suivants :

Recherche et identification de la cible		
Conseil		
Etude préliminaire		
Due-diligence		
Expertises et évaluation		
	Total honoraires	375 mDT
Coûts internes (charge salariale des participants à l'équipe du projet)		25 mDT
Total frais d'acquisition		400 mDT

Conformément à la norme NCT 07 relative aux placements, la holding a opté, dans ses comptes individuels, pour la capitalisation des honoraires d'études et de conseil encourus au titre de l'acquisition de placements à long terme.

- Les frais liés à l'augmentation de capital de la holding se sont élevés à 2% de son montant et ont été comptabilisés conformément à la norme NCT 10 relative aux charges reportées. Ils sont résorbés, linéairement, sur 3 ans.
- La direction de la holding avait estimé, à la date d'acquisition, que les conditions de mise en jeu de la clause visée à l'article 7.1 du protocole d'accord, sont probables.
- Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, en consolidation, conformément au traitement autorisé par la norme NCT 38.
- Le goodwill est amortissable sur 10 ans.
- La durée d'utilité résiduelle des actifs immobiliers amortissables et de la marque est estimée, à la date d'acquisition, à 15 ans.

Annexe 3 : Evénements survenus en 2013

- Le rapport d'expertise immobilière, reçu début janvier 2013, indique que la juste valeur des terrains de la cible était de 6.000 mDT à la date d'acquisition.
- L'examen approfondi du dossier juridique relatif au litige opposant la cible à une collectivité locale, tel que mené au cours du mois d'avril 2013, a permis de relever, qu'à la lumière des informations qui étaient disponibles à la date d'acquisition, le passif aurait, seulement, une juste valeur de 1.800 mDT.
- Au 30 juin 2013, le plan de fermeture des quatre points de vente déficitaires a été achevé et n'a coûté, au final, que 250 mDT.
- Le prix d'introduction en bourse des actions de la holding "3H" a été fixé à 118 DT par action.
- La valeur recouvrable du goodwill est estimée à 8.400 mDT au 31 décembre 2013.